

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2023.05.13 ENGAGEMENT DANS L'ACTE II DU PROGRAMME NATIONAL ACTION COEUR DE VILLE

(Rapporteur : Christian De BOISSIEU)
Nomenclature : 2.1.4 Documents d'urbanisme

La ville d'Ambérieu-en-Bugey fait partie des 222 villes bénéficiaires du programme national « Action Cœur de Ville ». Sur la base du plan guide structuré autour de cinq axes, plusieurs opérations ont été lancées dans les domaines de l'habitat, du commerce, de l'aménagement des espaces publics et de la mobilité. Des financements spécifiques issus notamment de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département, de la DDT01, du groupe Action Logement et de la Banque des territoires ont pu être obtenus dans ce cadre.

Le bilan de l'acte I du programme national Action Cœur de Ville sur notre commune a été présenté en COPIL le 28 novembre 2023.

Le programme Action Cœur de Ville permet d'être accompagné, par de l'ingénierie et des subventions, pour les projets de redynamisation de centre-ville en lien avec la trajectoire souhaitée par le gouvernement. Les projets à venir sur la commune s'inscrivent pleinement dans les objectifs de transition écologique, économique et démographique du programme. Ainsi, ce dernier représente une réelle opportunité pour soutenir le développement de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Initialement prévu pour 5 ans, le programme est prolongé sur la période 2023-2026.

Cet Acte II s'articulera sur 4 nouvelles priorités :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire ;
- Revitaliser les villes moyennes dans leur ensemble afin de confirmer l'attractivité retrouvée des villes moyennes pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage des actions à l'opérationnel en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Dans ce cadre, le périmètre établi initialement est conforté, mais le programme s'élargit également aux entrées de ville et d'agglomération qui ont été marquées par le développement soutenu de zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centres-villes et accordant une place prépondérante à la voiture. Les quartiers de gare seront aussi une priorité de la suite du programme.

Il est souhaité à présent de s'inscrire dans l'acte II du programme national Action Cœur de Ville afin de poursuivre les actions de redynamisation de notre cœur de ville, tout en élargissant son périmètre d'étude. En effet, il serait nécessaire d'intégrer le secteur situé au nord de la place Bérégovoy afin d'optimiser le potentiel de développement du centre-ville.

De plus, il est également souhaité inscrire l'Entrée de ville « Jean de Paris » dans l'acte II afin de repenser ce secteur qui est en lien avec le pôle d'échange multimodal actuellement en cours de réaménagement.

La modification de la zone d'étude impliquera une modification du secteur ORT.

Le document « Elargissement du périmètre du programme Action Cœur de Ville » est annexé afin de préciser le secteur envisagé pour ACV2.

Afin de poursuivre et d'accentuer les démarches engagées et de bénéficier de l'ensemble de l'offre du programme « Action Cœur de Ville », il est proposé de solliciter, avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, l'inscription de la ville d'Ambérieu-en-Bugey dans l'acte II du programme.

Les principales actions à mettre en œuvre sont de nature et de maturité différentes, la ville entend décliner les objectifs du programme à travers les thématiques listées ci-dessous.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- 1.1 Mobiliser les intervenants et poursuivre les réhabilitations des bâtiments existants pour résoudre la vacance résidentielle
- 1.2 Soutenir et participer à un projet d'habitat inclusif
- 1.3 Développer l'offre de logements en volume et en diversité dans le cœur de ville
- 1.4 Mettre en œuvre l'OPAH

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- 2.1. Mettre en place une commission d'enseigne pour les nouveaux programmes
- 2.2. Poursuivre des réunions régulières avec les commerçants et les forains d'Ambérieu-en-Bugey
- 2.3. Améliorer la qualité de l'espace public par des actes de végétalisation et de désimperméabilisation
- 2.4. Instaurer un droit de préemption commercial
- 2.5. Expérimenter la piétonnisation du centre-ville les jours de marché

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

- 3.1. Créer une voie de contournement pour décongestionner le centre-ville : contournement Est
- 3.2. Laisser plus de place aux mobilités décarbonées en centre-ville
- 3.3. Renforcer et améliorer la liaison entre le cœur de ville et l'Entrée de ville Jean de Paris via le PEM inclus dans le QPV
- 3.4. Poursuivre la réorganisation du stationnement en ville et favoriser la rotation des véhicules

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

- 4.1. Créer ou mettre en valeur des espaces publics végétalisés de qualité en lien avec les attentes des usagers : îlot des 4 coins, Jardin Cattin et Square Guillet
- 4.2. Renouveler le mobilier urbain et végétaliser le cœur de ville
- 4.3. Accentuer la transition écologique et énergétique des bâtiments publics : panneaux photovoltaïques et végétalisation des cours d'écoles

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

- 5.1. Regrouper en un lieu unique les services à la population au sein de l'hôtel de ville

Axe transversal :

- 6.1. Entrée de ville Jean de Paris
- 6.2. Poste de chargé de projet Action Cœur de Ville

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **DE SOLLICITER** l'inscription de la ville d'Ambérieu-en-Bugey dans l'acte II du programme Action Cœur de Ville ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

08 DEC. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

A large, dark handwritten signature of Philippe Di Perna.

